

La plateforme de financement participatif du Grand Est
Entreprises | Particuliers | Associations | Collectivités



FREELENDEASE

Socialement profitable,
financièrement responsable

DONS

ROYALTIES

PRÊTS



FREELLENDEASE

La plateforme de financement participatif du Grand Est
Entreprises | Particuliers | Associations | Collectivités

Freelendease est une plateforme globale de crowdfunding appelé également «financement participatif» ou «par la foule». Le principe : proposer le financement alternatif de projets avec le public (particulier ou entreprises) sans faire appel aux banques.

Ce qui fait la différence de Freelendease.fr

L'offre de Freelendease.fr se différencie des plateformes actuelles par :

- **sa dimension de proximité** : les projets soutenus sont tous issus de la région Grand Est,
- **son accessibilité** : le porteur de projet reçoit un accompagnement personnalisé tout au long de sa campagne,
- **son intérêt** : un rendement de 6 à 10 % d'intérêt pour les prêteurs, un véritable éco-système pour les investisseurs.

Nous sommes agréés comme Intermédiaire de Financement Participatif (IFP) avec un numéro ORIAS. Ce statut, régulé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution), est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance en France. C'est donc un gage de sérieux.

Freelendease a l'ambition d'intervenir dans l'ensemble du spectre du crowdfunding pour les particuliers et les entreprises : Dons, Prêts et Capital-risque.

À qui s'adresse Freelendease.fr ?

La plateforme est ouverte aux **porteurs de projets** du Grand Est (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) :

- aux associations,
- aux entreprises et aux institutions,
- aux collectivités territoriales.

Et pour les **financeurs** : rien ne les empêche de participer à ces projets même s'ils sont implantés au-delà des dix départements de la région Grand Est !

En pratique, comment fonctionne Freelendease.fr ?

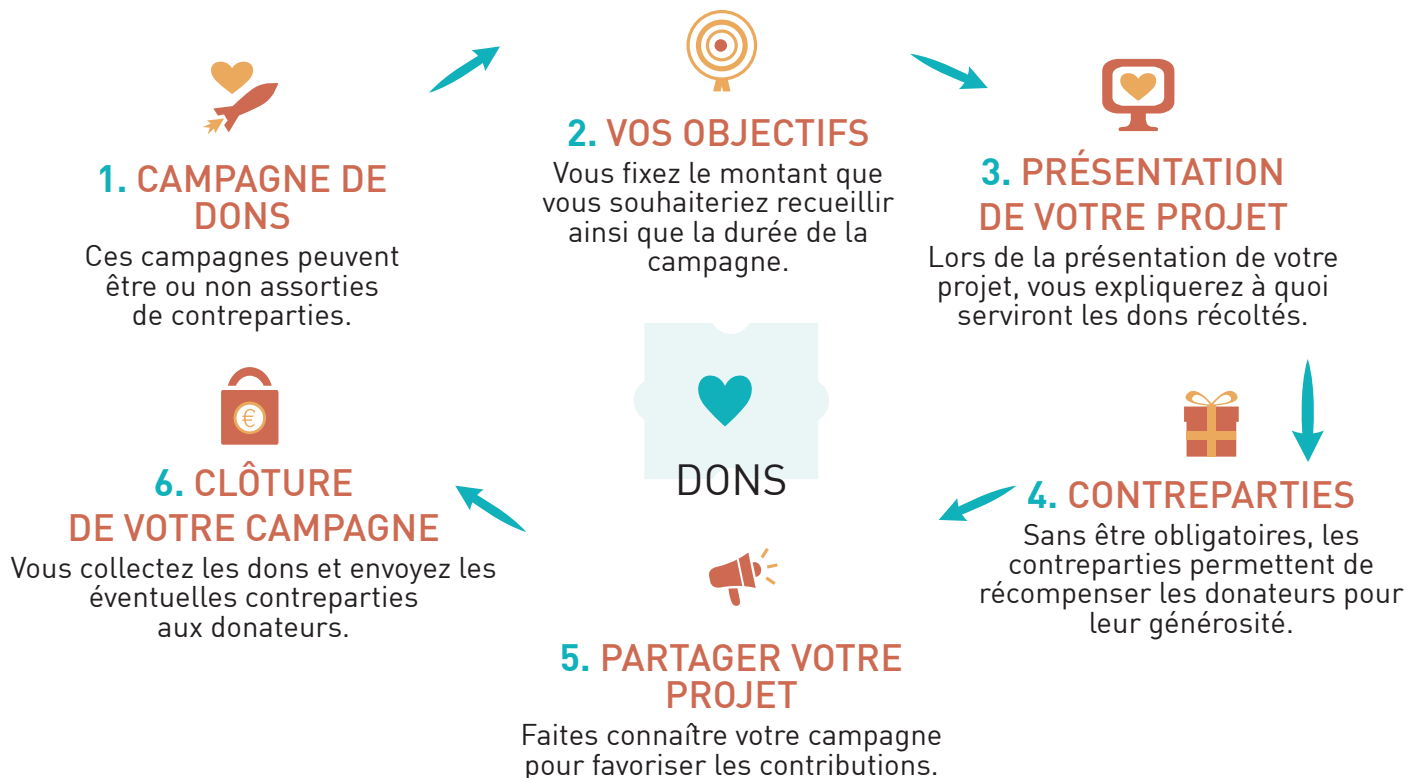
Les porteurs nous soumettent un résumé de leur projet. Nous en vérifions l'éligibilité au regard notamment de l'empreinte régionale du sujet et de sa faisabilité. Si le projet est accepté, **nous accompagnons le porteur** pour saisir le contenu complet de sa campagne avant sa mise en ligne.

Nous **serons** ensuite **présents lors de toutes les phases pour l'assister et l'aider à atteindre ses objectifs**. Suivant les montants sollicités, les aides et conseils apportés par la plateforme, les frais de dossiers varient entre 4 et 10 % du montant levé.

En savoir plus et découvrir nos possibilités de financement

freelendease.fr

DONS



Qui peut créer un projet en don sur Freelendease ?

Tout le monde ! Que vous soyez un particulier, une association ou une entreprise, vous avez la possibilité de

Existe-t-il un objectif minimum ou maximum pour une campagne de don ?

L'objectif de la campagne de don doit être d'un montant de 1000 euros minimum. Il n'y a aucun plafond pour ce type de collecte. Enfin, si vous décidez d'offrir des contreparties, vous pouvez fixer une contribution maximale pour le donateur.

Que se passe-t-il une fois que j'ai atteint 100% de l'objectif fixé ?

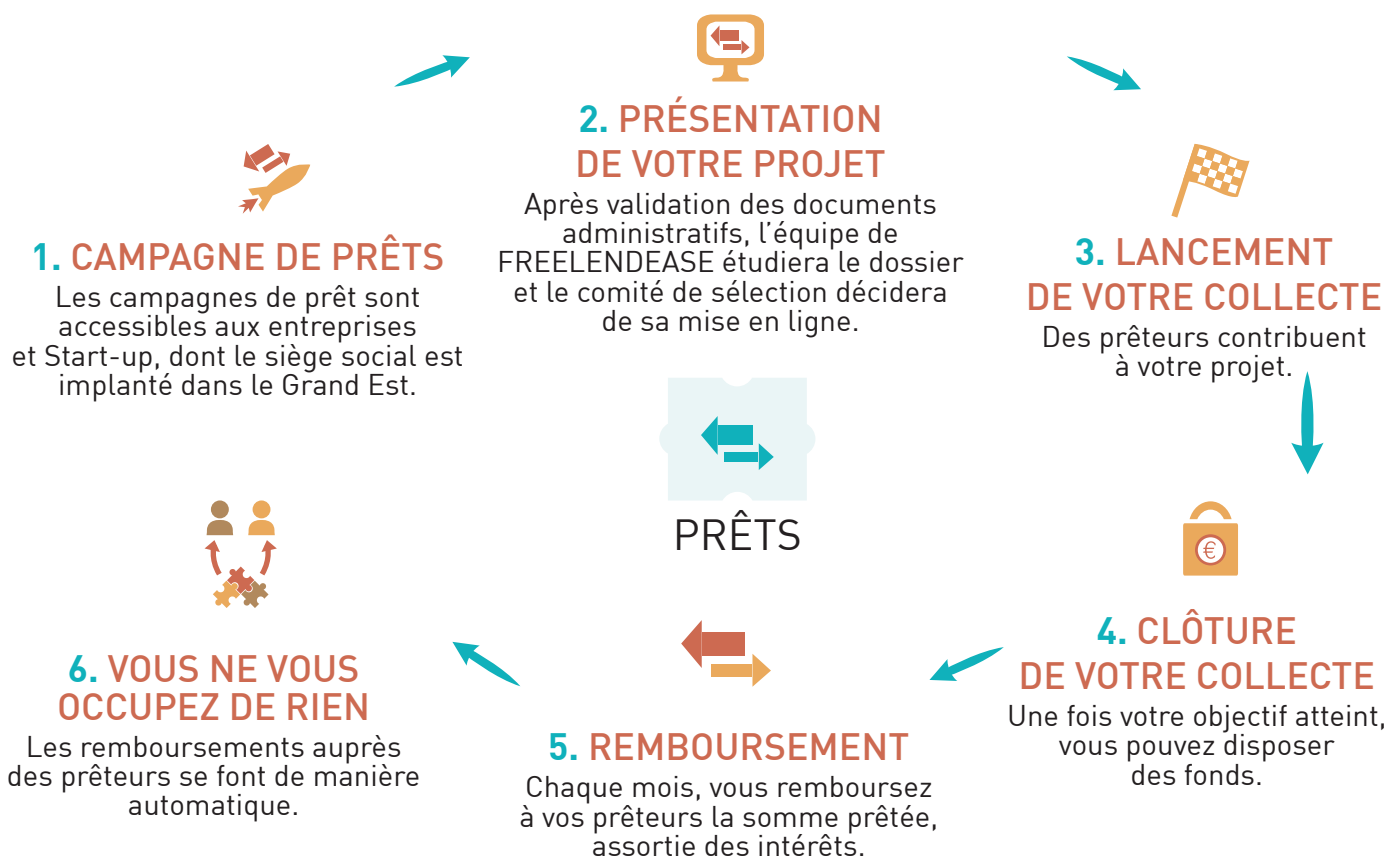
Une fois l'objectif atteint, vous avez le choix entre :

- terminer votre campagne et récolter directement les fonds levés
- ou continuer jusqu'à extinction de la durée prédéterminée et tenter de récolter d'autres contributions.

Et si je n'atteins pas 100% de l'objectif à la fin de ma campagne ?

Votre campagne est considérée comme non valide et toutes les contributions sont reversées aux donateurs.

PRÊTS



Qui peut emprunter sur Freelendease ?

Toute entreprise ayant au moins deux ans d'existence, pouvant présenter deux bilans comptables bénéficiaires et souhaitant financer un projet de croissance, de développement, de diversification, etc.

Quelles sont les limites quant à la somme que je souhaite emprunter ?

Les montants à collecter sur les projets en prêt doivent être compris entre 5 000 et 1 000 000 euros.

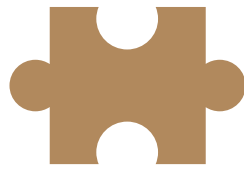
Comment puis-je faire ma demande d'emprunt ?

Il suffit de déposer votre dossier en ligne, en lançant un projet de prêt. Vous devrez y fournir l'ensemble des informations requises (voir C.G.U Freelendease).

Sur quelle durée puis-je emprunter ?

Sur une base de 3 à 60 mois maximum.

En savoir plus et découvrir nos possibilités de financement



ROYALTIES



2. PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

Après validation des documents administratifs, l'équipe de FREELLENDEASE étudiera le dossier et le comité de sélection décidera de sa mise en ligne.



3. LANCEMENT DE VOTRE COLLECTE

Des investisseurs (personnes physiques ou personnes morales) contribuent à votre projet.



4. CLÔTURE DE VOTRE COLLECTE

Une fois votre objectif atteint, vous pouvez disposer des fonds.



ROYALTIES



5. VERSEMENT DES ROYALTIES

Chaque trimestre un pourcentage du C.A. est reversé sur déclaration puis ajustement à chaque bilan



1. CAMPAGNE DE ROYALTIES

Les campagnes de royalties sont accessibles aux entreprises et Start-up, dont le siège social est implanté en Alsace Lorraine Champagne-Ardenne, ayant 2 ans d'existence et 2 liasses fiscales disponibles dont les comptes de résultats sont bénéficiaires



6. INFORMATIONS CONTINUES AUX INVESTISSEURS

Une communication sur l'évolution du C.A. est faite aux investisseurs pendant toute la durée du contrat

Qui peut créer un projet de crowdfunding en royalties sur Freelendease ?

Toute entreprise ayant besoin de lever des fonds et étant en mesure de reverser un pourcentage de son chiffre d'affaires à ses investisseurs pendant la durée du contrat.

Comment est défini le pourcentage dû et la durée du contrat ?

Vous déterminez avec Freelendease le pourcentage de royalties et la durée de votre contrat en fonction de votre besoin de financement, de votre CA prévisionnel et de votre marge. Les royalties totales reversées sont plafonnées au triple du montant investi.

Quelle est la différence avec une campagne de prêt ?

Les royalties permettent un partage de revenus et ainsi un ROI au rythme des performances de l'entreprise. Contrairement à un prêt, les montants trimestriels ne sont pas fixes puisque dépendants du chiffre d'affaires. Plus l'entreprise performe, plus l'investisseur gagne. C'est gagnant-gagnant.

Quelle est la différence avec une campagne de capitaux ?

L'entreprise augmente ses fonds propres sans toucher à son capital. Elle garde le contrôle, n'est pas diluée, ne gère pas d'actionnaires et évite les coûts d'une démarche juridiques liées à une augmentation de capital.



CAPITAL



2. PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

Après validation des documents administratifs, l'équipe de FREELENDEASE étudiera le dossier et le comité de sélection décidera de sa mise en ligne.



1. CAMPAGNE DE CAPITAUX

Les campagnes de capitaux sont accessibles aux entreprises et aux start-up.



3. DUE DILIGENCE

Votre entreprise fait l'objet d'un audit approfondi.



7. LES ACTIONNAIRES

Vos investisseurs/actionnaires peuvent être rémunérés sous forme de dividendes et/ou d'une plus-value potentielle à la revente.



CAPITAUX



4. COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Un comité d'investissement étudie votre projet et décide de sa mise en ligne sur la plateforme FREELENDEASE.



6. CLÔTURE DE VOTRE COLLECTE

Une fois votre objectif atteint, vous pouvez disposer des fonds des investisseurs.



5. LANCEMENT DE VOTRE COLLECTE

Des investisseurs contribuent à votre projet en acquérant des actions (ou parts sociales) de votre entreprise.

Pour savoir si votre entreprise est éligible pour une campagne de levée de fonds,

Vous devez au préalable **créer un compte Freelendease**. Il faut ensuite solliciter un **projet en capital**, **remplir un formulaire** et fournir **l'intégralité des documents** nécessaires. Un de nos conseillers en investissement participatif vous contactera à réception de ces documents et conviendra avec vous d'une entrevue afin de **mieux connaître votre activité** et démarrer la **phase d'audit**. Suite à ce processus d'audit - qui peut durer plusieurs semaines - vous présenterez votre entreprise et son projet à notre comité d'investissement qui décidera de la faisabilité de la mise en ligne. Ce comité est composé d'experts, dont une partie est **en lien avec le secteur d'activité** pour lequel vous sollicitez la levée de fonds.

Les montants à collecter pour les projets en capital doivent être compris entre **100 000 et 2 500 000 euros**.



FREELLENDEASE

La plateforme de financement participatif du Grand Est
Entreprises | Particuliers | Associations | Collectivités

contact@freelendease.fr
freelendease.fr

N° SIRET : 813 603 081 00015
N° ORIAS : 15005907